

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.167

Nombre de membres :

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 | | |
| En exercice | 29 | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 19 | Pour : | 19 |
| | | Contre : | 0 |
| | | Abstention | 0 |

Date de la convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Thérèse FOISSAC, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL DE 4 POSTES AU SERVICE RHEPC

Exposé :

Les agents du service Restauration Hygiène des Equipements Publics Communaux (RHEPC) sont répartis sur tous les établissements publics de la collectivité pour prendre en charge l'entretien des locaux communaux et la restauration des structures petite enfance et des écoles.

L'alourdissement des protocoles, l'élargissement ou l'agrandissement des sites ont nécessité de revoir la répartition du temps de travail des agents. Quatre postes ont eu une augmentation de temps de travail en septembre 2023.

Toutefois, le besoin réel sur les sites et les absences récurrentes nécessitent d'augmenter le temps de travail de 3 postes sur le site de Jules Ferry :

- 1 poste de 32h à 35h (délibération initiale n°2022.150 du 7 décembre 2022),
- 1 poste de 30h à 32h (délibération initiale n°2021.97 du 7 septembre 2021),
- 1 poste de 25h à 30h (délibération initiale n°2023.96 du 12 juillet 2023).

Et 1 poste sur le site Victor Hugo :

- De 25h à 32h (délibération initiale n°2023.96 du 12 juillet 2023).

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30 novembre 2023,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de modifier le temps de travail de postes comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 sur le site Jules Ferry :

- 1 poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de 32h à 35h
 - 1 poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de 30h à 32h
 - 1 poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de 25h à 30h
- et sur le site de Victor Hugo :

- 1 poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de 25h à 32h.

Article 2 : de prévoir la dépense au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement